Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Monsieur le Président du Musée du Quai Branly, Cher Stéphane MARTIN, Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents, Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs, Chers amis.

Je remercie tout particulièrement le Président du Musée du Quai Branly, de nous accueillir à nouveau en ce lieu exceptionnel, Là où dialoguent les cultures, qui symbolise le mariage de la culture et de la recherche, le mariage aussi de la tradition et de la modernité. Vous avez su, Cher Stéphane MARTIN, remplir les objectifs assignés à ce musée par Jacques CHIRAC et Lionel JOSPIN : concilier les attentes des amoureux de ces « arts premiers » et les apports de la grande école d'ethnologie française, incarnée par Claude LEVI -STRAUSS.

Plus de 1,3 millions de visiteurs ont pu découvrir, à travers des expositions magnifiques, comme celle sur les Philippines ou les Kanaks, des civilisations inconnues et fascinantes. Dans ce lieu unique, l'expérience culturelle conjugue la profondeur historique à celle de la diversité humaine.

Nul autre lieu ne pouvait mieux mettre en exergue l'aphorisme de René CHAR, que j'ai choisi pour les voeux de mon ministère cette année « Comment vivre sans inconnu devant soi ? ». Et pour faire dialoguer Paul RICOEUR et René CHAR, j'ajouterai : cet inconnu, ici-même, c'est nous-même comme un autre, ou « je est un autre » d'Arthur Rimbaud, au détour de chaque salle, et de chaque pièce exposée.

Cet inconnu qui nous fait ce que nous sommes, c'est aussi celui que le travail des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des créateurs contribue à éclairer et à repousser

sans cesse, aux horizons de la connaissance.

Je vous présente à tous, et à chacun d'entre vous personnellement, tous mes voeux pour une très belle année 2014, fructueuse pour vos projets personnels, comme pour les institutions que vous représentez et pour le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche qui nous réunit tous.

Des voeux que j'avais exprimés devant vous l'an dernier, j'ai le sentiment que nous avons accompli l'essentiel. L'année 2013 a été une année exceptionnelle sur le plan législatif puisque l'enseignement supérieur et la recherche ont été au coeur de trois lois importantes.
Nous avons d'abord contribué à l'un des principaux enjeux de la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013. Fruit d'un travail commun entre nos deux ministères, celui de Vincent PEILLON et le mien, cette loi a redonné aux universités, avec la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), un rôle majeur dans la formation des enseignants.

Elle a aussi redonné un sens et une forte ambition à cette formation, en articulant précisément la consolidation des connaissances disciplinaires, l'apprentissage de la didactique, et la démarche de professionnalisation par alternance.

La qualité de la formation des enseignants est une condition première de l'amélioration des résultats de notre école, de l'augmentation du niveau de qualification de la population, et par là même du redressement de notre pays. Dans les dix prochaines années, un tiers des nouveaux enseignants, au nombre de 300 000, vont être formés dans ces nouvelles écoles qui auront aussi la responsabilité de la formation continue des enseignants.

Les ESPE sont maintenant en place. J'ai voulu, avec Vincent Peillon, qu'elles soient des composantes de l'université. Nous en sommes fiers, mais cela nous donne une responsabilité particulière et tout à fait décisive pour la réussite des parcours scolaires de tous les jeunes, qui seront ainsi mieux préparés à suivre une formation dans l'enseignement supérieur. Le projet est encore en cours, et le comité de suivi présidé par Daniel FILÂTRE a été précisément conçu pour susciter et accompagner les évolutions à venir.

Nous avons aussi conçu et porté la loi du 22 juillet 2013, dont les fils conducteurs sont la réussite étudiante et la contribution de l'enseignement supérieur et de la recherche au redressement de notre pays. C'est une loi d'ouverture : ouverture à l'environnement socio–économique, à l'international, à toutes les formes d'enseignement et de recherche.

C'est aussi, et chacun s'en rend compte au fur et à mesure de son application, une loi de transformation. Car, avec cette loi, nous avons fait tomber de nombreux tabous, nous avons levé plusieurs verrous anciens et particulièrement tenaces.

Cela s'est traduit par des avancées réelles que nous avons déjà commencé à engager ensemble.

Je les rappelle pour mémoire :
- le rôle de coordination du MESR avec une cotutelle sur l'ensemble des formations d'enseignement supérieur,
- l'amélioration des mécanismes d'orientation des bacheliers professionnels et technologiques, avec des résultats positifs dès la rentrée 2013,
- le passage d'une orientation trop souvent par défaut à une orientation active et anticipée, avec une première étape d'amélioration du système APB et l'objectif de faire en sorte que l'orientation ne soit plus ni un casse-tête ni une source d'anxiété pour les jeunes et leurs familles,
- la simplification de l'offre de formation, pour la rendre plus accessible et plus lisible pour les jeunes, les familles, les employeurs et les étudiants étrangers que nous voulons attirer toujours plus nombreux.

Les premiers résultats sont là : 45 intitulés de licences générales dès cette année au lieu des 322 mentions et 1800 diplômes qui brouillaient la lisibilité,
- le rapprochement entre universités et les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, pour favoriser les passerelles, fluidifier les parcours et rapprocher les cultures,
- la diffusion du numérique à la fois comme outil pédagogique et encouragement aux échanges, à la créativité personnelle et collective : c'est la plateforme FUN, France Université Numérique, la mise en ligne de 25 Moocs en ce début d'année, pour lesquels plus de 120 000 personnes sont déjà inscrites,
- le doublement de l'alternance, aujourd'hui trop faible et le développement de stages dès le premier cycle, intégrés dans la formation,

- le développement de l'entrepreneuriat et l'apprentissage de la conduite de projet dans toutes les filières pour que les étudiants soient davantage préparés à la vie active, avec un comité sup emploi, présidé par deux chefs d'entreprises, Henri Lachmann et Françoise Gri, qui va nous aider à améliorer l'insertion des étudiants et préparer les métiers de demain,
- la reconnaissance du doctorat dans la fonction publique comme dans le secteur privé,
- la mission de transfert de l'invention du laboratoire vers l'innovation dans l'entreprise, créatrice d'emplois, inscrite pour la première fois dans les missions des enseignants chercheurs,
- la simplification de la propriété intellectuelle, avec un mandataire unique pour faciliter un transfert rapide,
- l'installation de pépinières pour développer la création d'entreprises par les étudiants, les Pépites, avec un statut d'étudiant-entrepreneur, un an après l'obtention du diplôme,
- la mise en place de stratégies de sites, avec une trentaine de communautés d'universités et d'établissements librement constitués par les acteurs de terrain eux-mêmes, respectant les spécificités des écosystèmes territoriaux,
- des contrats établis par l'Etat avec ces communautés pour mieux accompagner ces évolutions et les réorienter si nécessaire.

Il s'agit à chaque fois de dispositions porteuses de changements forts, en profondeur. Le soutien parlementaire a permis un vote en première lecture au Sénat comme à l'Assemblée nationale, et je m'en réjouis. C'est cette même volonté d'affronter les tabous et de lever les verrous dans l'intérêt collectif qui caractérise la loi du 6 août 2013 portant révision de la loi bioéthique, que j'ai fait définitivement adopter l'été dernier, grâce à une initiative parlementaire de la majorité présidentielle.

Il est vital que les recherches, tout en respectant les impératifs éthiques, ne soient pas entravées par une réglementation qui freine délibérément les progrès de la science et fragilise notre recherche en sciences de la vie sur le plan international.

Des principes et des valeurs, oui. Des entraves à l'intelligence et à la créativité, non. Le bon équilibre me paraît avoir été trouvé entre les impératifs de la recherche et les considérations éthiques, par le principe d'autorisation encadrée qui figure dans cette loi. Nous avons ainsi mis fin, non sans peine, à un régime d'interdiction avec dérogations qui nous avait fait reculer du 5ème au 17ème rang mondial dans ce domaine, pourtant si porteur d'espoir pour les patients et leurs familles.

L'idée du changement, c'est la loi. Mais le vrai changement se produit dans les faits.

Il est essentiel, dans un monde en pleine mutation, avec des équilibres mondiaux qui se transfèrent vers les pays émergents, en particulier en Asie, que les transformations appelées par ces dispositions législatives soient mises en oeuvre rapidement sur le terrain et suivies d'effets concrets. Des textes importants sont déjà prêts, sur la procédure d'accréditation, le cadre national des formations et la simplification de la nomenclature des formations de licence. La simplification pour les licences générales est déjà définie, et celle pour les licences pro et les masters sera opérationnelle entre 2014 et 2015.

Les textes sur l'expérimentation des conditions d'accès aux études de santé vont aussi nous permettre de diversifier l'accès aux études de médecine, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays.

Tous ces textes ont été adoptés à une large majorité au CNESER, ce qui montre la qualité de la concertation réalisée, largement anticipée par la grande consultation des Assises de l'enseignement supérieur et la recherche. Les autres textes d'application suivront en février.

Mais les textes législatifs et réglementaires doivent aussi changer les pratiques. Je ne peux que reprendre à mon compte l'excellente formule des professeurs Martin ANDLER et Laurent DAUDET dans une tribune récente « C'est le changement des pratiques qui doit dorénavant être le moteur des réformes et permettra d'inventer les usages du cadre légal désormais fixé ».

Des premiers signaux montrent que le mouvement est en marche, que les verrous sont en train de s'ouvrir.

La volonté exprimée dans la loi d'une orientation prioritaire des bacheliers professionnels vers les STS et des bacheliers technologiques vers les IUT a donné des résultats dès cette rentrée.

Les bacheliers professionnels ont été davantage accueillis dans les sections préparant au BTS, c'est-à-dire dans la filière où leurs chances de réussite sont les plus élevées : leur présence dans cette voie progresse de près de 8 points.

De même, les bacheliers technologiques sont plus nombreux dans les IUT, avec une progression de trois points, ce qui ne s'était jamais produit auparavant.

Les signaux forts donnés avec l'abrogation de la circulaire Guéant et les visas pluriannuels pour les étudiants et les chercheurs étrangers ou les mesures en faveur de l'accueil et de l'attractivité dans le projet de loi ESR, l'installation progressive de points d'accueil spécifiques dans les campus, ont également eu un impact quantitatif et qualitatif.

La France est remontée de la cinquième à la troisième place pour l'accueil des étudiants étrangers, et des enquêtes qualitatives montrent que les formations proposées par notre enseignement supérieur sont plébiscitées par 95 % d'entre eux.

Je me réjouis tout particulièrement, dans le contexte économique que nous connaissons, que l'insertion des diplômés de l'université atteigne un niveau remarquable : 90 % des diplômés de master ont un emploi 30 mois après l'obtention de leur diplôme et pour la majorité, il s'agit d'un emploi durable. Ces signaux positifs corroborent ce que j'observe dans mon « Tour de France des Campus », avec un foisonnement d'initiatives en matière pédagogique, de transfert ou de relation avec le monde économique.

Ils confirment de manière éclatante que notre pays a besoin de diplômés universitaires, et que nous devons poursuivre notre effort en faveur de la réussite en licence et en master.

C'est cette image positive et attractive que j'ai choisi de porter devant vous tous, et que j'espère partager.

Une image de l'université et des établissements en mouvement, qui donne envie, qui foisonne de projets et d'idées nouvelles, et d'une recherche qui fait notre fierté et qui donne de l'espoir : nous sommes la 6ème puissance scientifique mondiale et notre rang est encore meilleur dans les secteurs porteurs d'avenir comme les mathématiques, la physique, les sciences de la vie, les bio et nanotechnologies.

Une image qui est aux antipodes des postures misérabilistes, qui ne font que nuire à la réputation de nos universités, auprès des familles comme des décideurs et des employeurs, sans parler des dégâts de ce dénigrement sur notre image internationale.

Sans sous-estimer les difficultés, que je connais et que nous accompagnons en proximité, l'enseignement supérieur et la recherche ont, depuis deux ans, bénéficié d'un traitement prioritaire, comme le recommandait d'ailleurs le rapport Gallois sur la compétitivité de notre pays.

Des moyens nouveaux ont été déployés, conformes aux engagements du gouvernement en faveur des jeunes :
- augmentation du budget global de 2,9 % en 2 ans, avec la création programmée de 5000 emplois sur le quinquennat, pour favoriser la réussite étudiante, surtout en premier cycle,
- titularisation programmée de 8400 précaires sur 4 ans,
mise en oeuvre d'un nouveau programme d'investissement d'avenir dédié principalement à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Je veux rappeler l'effort historique fait en direction des étudiants, pour améliorer leur réussite qui dépend beaucoup, on le sait, de la qualité de leurs conditions de vie : logement, alimentation, santé, accès à la culture, activités sportives, tout cela a un coût, surtout en région parisienne ou dans les métropoles, là où la vie est plus chère.

C'est pourquoi j'ai obtenu 458 millions d'euros d'aides supplémentaires sur trois ans, qui bénéficient à tous, mais en priorité à 100 000 étudiants les plus en difficulté, dont 58 000 ont perçu une aide pour la première fois. Le Président de la République s'est engagé lors de sa

récente conférence de presse à poursuivre ces aides pendant le quinquennat.

Près de 9 000 logements étudiants ont été construits ou réhabilités et nous tiendrons l'engagement des 40 000 logements construits ou mis en chantier dans le quinquennat, en visant en priorité les métropoles, là où la tension sur l'immobilier est la plus forte. C'est pourquoi aussi, même avec des contraintes financières connues de tous, j'ai tenu à maintenir des antennes universitaires sur l'ensemble du territoire.

Elles permettent à des jeunes issus de familles modestes d'engager des études au plus près de leur domicile, avec une bonne qualité d'insertion ou de poursuite d'études. Elles contribuent aussi au dynamisme économique de ces territoires, grâce aux relations qu'elles ont naturellement liées avec les collectivités et entreprises locales.

L'action du MESR se situe au coeur des priorités dessinées par le président de la République lors de ses voeux pour 2014, priorités en faveur de l'emploi et d'abord de l'emploi des jeunes, en faveur de la croissance par la compétitivité, en faveur de la transition énergétique, le tout dans un contexte d'optimisation des dépenses publiques.

L'enseignement supérieur et la recherche sont des moyens essentiels de ces priorités politiques, en formant les jeunes dont notre économie a besoin, dans les secteurs d'activité traditionnels comme dans les filières nouvelles, et en contribuant, par l'innovation et le transfert de la recherche, au redressement industriel et économique de notre pays. La préservation et le maintien des moyens de l'ESR a comme contrepartie une obligation impérieuse de contribuer à ces priorités nationales.

Ces objectifs sont entièrement compatibles avec les missions fondamentales de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il n'y a pas de professionnalisation possible et de préparation aux métiers sans connaissances disciplinaires de haut niveau. Pas de transfert possible des résultats de la recherche s'il ne s'appuie sur une recherche fondamentale d'excellence, recherche fondamentale qu'il faut absolument préserver et qui est à l'origine des innovations de rupture indispensables à la compétitivité de notre pays.

Nos universités ont tous les atouts pour interagir de manière efficace avec leur environnement social et économique, dans un continuum entre la formation, la recherche et l'enseignement et leur écosystème. Elles ont la capacité à développer les enseignements et les recherches pluridisciplinaires qui sont absolument indispensables pour former à l'entreprenariat, pour répondre aux besoins des nouvelles filières de la recherche et de l'industrie ou soutenir les grandes politiques publiques.

Il est un autre défi que nos universités et nos écoles doivent absolument relever, c'est celui de la formation tout au long de la vie au service de l'emploi et de la lutte contre le chômage. Elles n'ont pas vraiment répondu jusqu'à maintenant aux attentes du concepteur de la grande loi sur la formation professionnelle de 1971, Jacques DELORS.

Au moment où s'élabore une rénovation législative importante avec la mise en place du compte personnel de formation, il est indispensable que nous identifiions et que nous levions les blocages de tous ordres qui empêchent nos établissements de jouer le rôle qui pourrait être le leur et qui fait partie intégrante de leurs missions.

Le MESR souhaite lancer dès le printemps 2014, pour une mise en oeuvre à la rentrée 2014 deux programmes d'ampleur :
Formation dans les établissements d'enseignement supérieur, universités et écoles de 200 000 demandeurs d'emplois ou personnels en reconversion (100 000 dès 2014), en utilisant notamment le nouveau Compte Personnel de Formation,

Mise en place de dispositifs renforcés et encadrés de Validations des Acquis par l'Expérience pour les étudiants ayant abandonné leurs études (les décrocheurs) et qui sont en situation d'emploi salarié.

Ces jeunes salariés seront inscrits à l'université et accompagnés dans leur démarche VAE par un tuteur universitaire et un tuteur en entreprise. Les effectifs visés à moyen terme sont de l'ordre de 40 000 par an, et 20 000 en 2014.

Ce projet est un défi pour l'ensemble de nos établissements d'enseignement supérieur : ils feront ainsi la démonstration de leur capacité à se mobiliser sur des priorités nationales mais aussi à développer leurs ressources propres.

Notre second défi est celui du rassemblement de toutes les forces de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'année 2014 va être l'année de la mise en place des regroupements régionaux, de la réponse à la deuxième vague des Programmes d'Investissement d'Avenir, à la préparation des CPER.
L'esprit de la politique que je mène, l'esprit de la loi, est celui de la coopération et non de la compétition.

Il faut que les communautés d'universités et d'établissements qui se créent associent pleinement universités, écoles, et organismes de recherche, dans la coordination et la mise en commun de moyens et de politiques entre les différents acteurs d'un même territoire, avec les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques.

Nous construisons, vous construisez aujourd'hui tous ensemble une organisation territoriale dont naîtront les plus grands succès scientifiques et les plus belles réalisations techniques du 21ème siècle. Une structuration et une coordination territoriale sans précédent qui dessinent le paysage de demain, simplifié, plus lisible, plus efficient.

L'année 2014, c'est aussi le changement qui continue, avec la volonté de formaliser clairement une stratégie nationale, l'une dédiée à la recherche, l'autre à l'enseignement supérieur, en toute cohérence.

Les acteurs et les méthodologies peuvent différer mais l'objectif est le même : celui d'éclairer l'action publique dans une période où il est nécessaire plus que jamais d'articuler des choix stratégiques et des priorités et de veiller à leur mise en oeuvre.

Un conseil stratégique de la recherche a été mis en place en décembre dernier sous la Présidence du Premier ministre qui m'en a confié la délégation.
Animé par Pascal COLOMBANI, ce conseil, paritaire et très diversifié dans sa composition, s'appuiera sur l'agenda stratégique défini avec les Alliances de recherche, en cohérence avec le programme européen Horizon 2020. Je remercie au passage ces alliances pour leur travail coopératif et le CNRS pour son action transversale.

Ce conseil nous aidera ainsi à répondre aux grands défis scientifiques, environnementaux, économiques et sociétaux, souvent inédits, que nous devons affronter dans les prochaines années, qu'il s'agisse du réchauffement climatique, de la transition énergétique, de l'accompagnement de l'allongement du temps de la vie ou de l'accès aux ressources, à l'eau, à l'alimentation pour une population mondiale qui atteindra 9 milliards d'habitants en 2050. Je remercie tous les scientifiques, les entrepreneurs et même une écrivaine, Marie DARRIEUSSECQ, qui ont accepté de s'engager dans ce conseil.

La définition d'une stratégie nationale d'enseignement supérieur est une nouveauté en France. Animée par Sophie BEJEAN et Bertrand MONTHUBERT, elle doit permettre de coordonner les différents intervenants dans l'enseignement supérieur, de réfléchir à un modèle économique rénové, de prendre en compte des évolutions fortes comme l'internationalisation, le développement du numérique ou la formation tout au long de la vie.

J'attends de cette réflexion stratégique qu'elle nous aide à renforcer nos secteurs traditionnellement forts comme à développer des axes nouveaux.
Je prendrai deux exemples :

- Nous allons fêter cette année le 50ème anniversaire de l'Europe spatiale, de l'Agence spatiale européenne. La France, sous l'impulsion d'Hubert CURIEN, et l'Allemagne ont largement contribué à créer la seconde agence spatiale mondiale après la NASA. Nous voulons consolider cette position lors de la prochaine conférence ministérielle, fin 2014, en établissant la feuille de route et les étapes vers le nouveau lanceur Ariane 6.

C'est avec cette ambition que j'ai mis en place avec Jean-Yves Le DRIAN le CoSpace, qui

rassemble le CNES, Arianespace et l'ensemble des industriels impliqués, pour conforter l'équipe France de l'espace.

- Une remarquable prouesse scientifique a marqué les derniers jours de l'année 2013 avec l'implantation d'un coeur artificiel par l'équipe du professeur Carpentier. Cette réussite est significative des forces de la recherche française : recherche fondamentale au plus haut niveau, interface de la biologie avec les autres disciplines, collaboration forte de la recherche et de l'hôpital public, avec le monde industriel et le mécénat.

Elle vient montrer qu'un grand chercheur peut être aussi un grand valorisateur.

Elle confirme que la biologie sera, j'en suis convaincue, la science du 21ème siècle, en particulier la biologie des systèmes.

Nul autre domaine n'a évolué aussi rapidement, avec un décloisonnement des disciplines, des compétences et des méthodes, un développement aux interfaces avec les autres sciences, une interaction forte entre formation, recherche fondamentale et applications industrielles potentielles dans de nombreux domaines : la santé, les biocarburants du futur, la bio-remédiation environnementale, les nouveaux matériaux… La bio-économie représente déjà 15 % du PIB aux Etats-Unis et nous avons tous les atouts pour engager notre pays dans cette formidable voie de croissance durable.

C'est sur cette confirmation du formidable potentiel scientifique et d'innovation de notre pays que s'est terminée l'année 2013 et c'est sur un message analogue de confiance et d'espoir que je voudrais ouvrir l'année 2014.

Je suis convaincue que notre enseignement supérieur et notre recherche sont à même d'apporter une contribution décisive au redressement de notre pays et une réponse aux enjeux que doivent affronter notre pays, l'Europe et la planète tout entière.

Je veux vous dire ce soir ma confiance dans un avenir de progrès pour notre pays. Je voudrais que nous en soyons les messagers et les acteurs infatigables.

De tout coeur, meilleurs voeux à toutes et à tous.

Seul le prononcé fait foi